

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI.

Date de la convocation : 7 juillet 2020

Présents : Denise ARRUFAT – Edevina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Christian CUQ - Gauthier FOUCART –Olivier FRADET - Valérie FRANCOIS-MILHORAT – William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Emmanuelle OULET-CORBERA - Thierry TORTEL - Laurent ZANETTI – Maryse VISSIE

Procuration : Julien ZANETTI pour Edevina BEAUD

Vote du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2020.

Approuvé et voté à l'unanimité.

ELECTION SENATORIALES 2020

Le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour les sénateurs fixe la date de l'élection des ces délégués et suppléants au vendredi 10 juillet 2020 dans les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral, parmi lesquels est inclus le département de la Haute-Garonne.

Mr. le maire Laurent ZANETTI à convoqué le conseil municipal pour le vote des trois titulaires et des trois suppléants qui seront les représentants du Burgaud pour les sénatoriales.

Il est procédé au vote et les résultats sont les suivants :

Les délégués titulaires :

Nom	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Résultat
Nathalie BUZZINO	0	15	Elue
Olivier FRADET	0	15	Elu
William LUIS	0	15	Elu

Les délégués suppléants :

Nom	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Résultat
Christian CUQ	0	15	Elue
Roland MORU	0	15	Elu
Julien ZANETTI	0	15	Elu

DM N°1 BUDGET COMMUNAL

Mr FOUCART présente la décision modificative n°1 du budget communal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D6042 : Achat presta° service sauf terra	4 874.00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	4 874.00 €	
D 020 : Dépenses imprévues Invest.	8 700.00 €	
TOTAL D 020 Dépenses imprévues Invest.	8 700.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	14 793.00 €	
TOTAL D 022 Dépenses imprévues Fonct.	14 793.00 €	
D 023 : Virement section investissement		19 667.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investissement		19 667.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions		28 367.00 €
TOTAL D23 Immobilisations en cours		28 367.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		19 667.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonct.		19 667.00 €

La DM1 du budget Communal est approuvée et votée à l'unanimité

CHOIX DU TRAITEUR DE LA CANTINE

VU la délibération n° 2016/024 du 30 juin relative à l'attribution du marché de prestation de service au restaurant scolaire de Centrale Restauration de Martel à Rodez pour une durée de 3 ans et la délibération 2019/0030 prolongeant ce contrat d'un an et ayant procédé à un appel d'offre au terme de ce marché pour consulter d'autres prestataires, il a été conclu à l'attribution du marché de prestation de service au restaurant scolaire de nouveau à Centrale Restauration de Martel à Rodez pour une durée de trois ans. Cette société étant la seule à pouvoir livrer les repas aux personnes âgées.

Le renouvellement du contrat CRM a été approuvé et voté à l'unanimité

PRIX DE LA CANTINE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

VU le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public qui abroge le décret n° 2006-672 du 19 juillet 2000 ayant le même objet (article 4) et étant donné la reconduction du contrat CRM. Le prix du repas facturé par la CRM à la mairie sera de 2.6164 € TTC au lieu de 2.5762 € TTC, soit une augmentation de 4 centimes.

Par ailleurs Mr. le maire propose que la facturation du repas aux familles du Burgaud suive cette augmentation, et le prix facturé aux familles sera de 2.55 € TTC au lieu de 2.51 € TTC.

Approuvé et voté à l'unanimité

PRIX DE LA GARDERIE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Mr le maire rappelle le tarif de la garderie qui est fixé à 0.80 € la demi-heure avec un maximum de 50 €/mois- Gratuité à partir du 3^{ième} enfant d'une même fratrie et au-delà et propose de reconduire ce tarif à compter du 1^{er} septembre 2020 soit : 0.80 € la demi-heure, avec un maximum de facturation plafonné à 50.00 € par mois/enfant. Gratuité à partir du 3^{ième} enfant d'une même fratrie et au-delà. Tout retard à 19H00 sera facturé 3 € le ¼ d'heure.

TARIFICATION ETUDE SURVEILLEE

Mr le maire rappelle le tarif de l'étude surveillée 1.50€ le module de ½ heure par élève, il propose de reconduire le montant de la participation facturé aux parents à compter du 1^{er} septembre 2020 soit : 1.50 € le module de ½ heure par élève qui fréquentera ce service entre 17H30 et 18H30

Approuvé et voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Suite à la tempête et les dégâts sur une maison du Burgaud, Mr. le maire a convié le CCAS en urgence et demande une aide financière pour la famille qui est en difficulté.
- ✓ Mr. Le maire informe le conseil municipal qu'il faudra organiser une réunion extraordinaire pour revoir et consolider le plan communal de sauvegarde.
- ✓ Gauthier FOUCART informe le conseil municipal et suite à consultation de plusieurs devis, les arbres représentant un danger de chute sur les maisons proches seront abattus d'ici fin Juillet par la société « Dessouch' Arbres »

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance : Nathalie BUZZINO